## Hauts-de-France

## UNE AIDE DE 500 € DU CD60 Soutien aux travailleurs non-salariés pendant la crise

**OISE** Nadège Lefebvre, présidente du Conseil départemental de l'Oise, annonce une aide de 500 € pour les travailleurs non-salariés des petites entreprises dont l'activité a été suspendue.

# **OUNE AIDE EXCEPTIONNELLE**DE 500 € POUR LES TRAVAILLEURS NON-SALARIÉS

L'activité des entreprises est profondément affectée par la situation actuelle liée au Covid-19. Le Conseil départemental de l'Oise a donc décidé de lancer une aide d'urgence pour les travailleurs non-salariés, touchés par la fermeture obligatoire de leur établissement. Cela rentre dans le plan d'urgence départemental. Afin d'accompagner et de soutenir les travailleurs non-salariés (commerçants, artisans...), le Département instaure une aide exceptionnelle de 500 € qui sera versée à titre personnel aux travailleurs non-salariés contraints de mettre en sommeil leur activité commerciale durant la crise. « Ils sont en effet les seuls à être totalement privés de revenus à l'heure actuelle, justifie Nadège Lefebvre. Il ne s'agit pas là d'un prêt mais d'un soutien direct pour les aider, personnellement, à faire face à cette crise. Ce sont principalement les services de proxîmité que nous tenons à défendre ici ». Cette aide départementale sera versée en une fois, pour la période allant du 15 mars au 30 avril 2020, aux travailleurs non-salariés, indépendants et micro-entrepreneurs des secteurs les plus impactés par la crise liée au Covid-19. Pour en bénéficier, il faut être travailleur non-salarié dans un secteur faisant l'objet d'une fermeture administrative (commerces non alimentaires, restaurants, activités culturelles et sportives, événementiel...), avoir le siège social de son entreprise dans l'Oise, et avoir des ressources du ménage inférieures aux pla-fonds (19 000 € pour une personne seule, 26 000 € pour une famille monoparentale, 38 000 € pour un couple sans enfant, 44 000 € pour un couple avec un enfant, 50 000 € pour un couple avec deux enfants et plus). Le formulaire de demande est à télécharger sur oise.fr. Notons que le Département a décidé de

#### Avec les assistantes maternelles

Début mars, le CD60 a mis en place une plateforme téléphonique 03 44 06 66 26 pour répondre aux questions des assistantes maternelles ne pouvant plus exercer leurs missions. Les principaux éléments de réponse aux légitimes interrogations ont été centralisés dans une foire aux questions, disponible sur le site du Département. Le CD60 se félicite aussi de sa mobilisation auprès du gouvernement qui a permis la reconnaissance et l'obtention du droit au chômage partiel pour les assistantes maternelles, exerçant à domicile ou dans les Maisons d'assistantes maternelles (MAM).



Nadège Lefebvre, présidente du Conseil départemental de l'Oise, a « décidé de créer une aide exceptionnelle de 500 € pour les travailleurs non-salariés ». (photo d'archives)

doubler le budget alloué au fonds départemental de solidarité. Cette augmentation de moyens est destinée à aider à titre exceptionnel les Oisiens en difficulté en raison de la crise.

## PLUS DE 25 000 MASQUES COLLECTÉS

Face à la pénurie de matériels, plusieurs commandes de masques ont été réalisées par le CD60. Elles sont destinées à alimenter les partenaires médico-sociaux dépendant uniquement du département (Maisons de l'Enfance, foyers pour personnes handicapées, résidences pour personnes âgées) et compléter les dotations de l'ARS aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et aux Services d'aide à domicile (SAAD). Pour ces derniers,

le Département souhaite garantir une dotation hebdomadaire de deux masques par jour par aide à domicile. Une première livraison est arrivée le mardi 7 avril. Le CD60 a également mis en place une collecte de masques (plus de 25 000 à ce jour) auprès des collectivités, entreprises et particuliers pour équiper les professionnels qui en ont le plus besoin (SAAD, EPHAD, MECS, foyers de vie...) dans l'attente des livraisons de masques à venir provenant de l'ARS.

#### AU CONTACT DES SENIORS ET DES EHPAD

« Dès que les personnes âgées ont été identifiées comme les plus vulnérables face à ce virus, j'ai demandé à ce que la plateforme téléphonique "Allo Oise seniors" (03 44 82 60 60) soit renforcée pour répondre aux questions relatives aux séniors isolés et à leurs familles », souligne Nadège Lefebvre. Des dispositions ont également été prises à destination des EHPAD et des personnels des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). Par exemple, le Département maintient le même niveau de financement des SAAD que celui alloué avant la crise sanitaire. Il renforce aussi son soutien financier aux SAAD à travers la mise en place d'une bonification du tarif horaire quand ils interviennent auprès d'une personne âgée dépendante habitant dans une communale rurale ou une zone sous-dotée en services d'aide à domicile.

Toutes les actions du Plan d'urgence départemental sur oise.fr

# « La continuité pédagogique » du plan d'urgence départemental

#### OISE

Pendant cette période de confinement, il y a les activités et les cours envoyés par les instituteurs et les professeurs à leurs élèves. Le CD60 vient aussi en soutien pour « assurer la continuité pédagogique et culturelle » dans son plan d'urgence départemental (oise.fr). « Soucieux de favoriser la réussite de chacun, le Département œuvre en faveur de la continuité pédagogique des élèves des collèges en mettant à disposition des familles non équipées et qui en ont besoin du matériel informatique pour suivre les cours », détaille Nadège Lefebvre. Cela passe par la mise à disposition du service de

ressources en ligne de la médiathèque départementale durant la période de confinement. Le bouquet numérique regroupe les contenus suivants: l'autoformation et le soutien scolaire avec "Tout apprendre" et "Skilleos", la lecture interactive d'albums pour les enfants avec "la Souris qui raconte", et la musique avec la Philharmonie de Paris et Musicme. Si les établissements scolaires sont fermés, ils gardent une utilité. Sept tonnes de denrées alimentaires (fruits et légumes, viande, denrées sèches...) ont été collectées au sein des collèges puis distribuées aux partenaires (associations caritatives) supportant l'aide alimentaire aux plus démunis.



Le conseil départemental de l'Oise « assure la continuité pédagogique et culturelle » dans son plan d'urgence départemental. (photo d'archives)